

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**29 JUIN 2022**

**A 19h00**

Le 29 juin 2022 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se sont réunis dans la salle du Conseil communautaire à Versailles, sur la convocation qui leur a été adressée le 21 juin 2022 par M. François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L.5211-1 et suivants, L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

1. Le compte-rendu sommaire des décisions du Président et du Bureau, prises par délégation du Conseil communautaire (art. L. 5211-10 du CGCT) a été rapporté (cf. annexe) ;
2. Le procès-verbal de la précédente séance a été adopté ;
3. Le Conseil communautaire, après avoir délibéré sur les points suivants, a décidé :

**D.2022.06.1 - Comptes de gestion du budget principal et des trois budgets annexes assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Exercice budgétaire 2021.**

- 1) d'approuver le compte de gestion 2021 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 2) d'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe assainissement régie de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 3) d'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe assainissement délégation de service public de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 4) d'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe assainissement marchés de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 5) de déclarer que les comptes de gestion 2021 établis par la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de Versailles sont conformes aux comptes administratifs 2021 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 6) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les quatre comptes de gestion 2021 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

**D.2022.06.2 - Comptes administratifs du budget principal et des trois budgets annexes assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Exercice budgétaire 2021.**

- 1) d'adopter le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc joint, en conformité avec le compte de gestion 2021 du Comptable public du Service de Gestion Comptable de Versailles ;
- 2) d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2021 du budget principal tels que résumés dans le tableau ci-après :

Budget Principal	Montant CA 2021
Recettes de Fonctionnement de l'exercice	182 617 335,21
Dépenses de Fonctionnement de l'exercice	178 259 878,58
Solde de l'exercice	4 357 456,63
Résultat reporté de l'exercice précédent (002)	5 269 755,21
<b>Excédent de la section de fonctionnement</b>	<b>9 627 211,84</b>
Recettes d'Investissement de l'exercice	11 119 157,75
Dépenses d'Investissement de l'exercice	18 440 696,57
Solde de l'exercice	-7 321 538,82
Résultat reporté de l'exercice précédent (001)	1 503 350,79
<b>Déficit de la section d'investissement (hors restes à réaliser)</b>	<b>-5 818 188,03</b>
Reste à réaliser de recettes d'investissement	9 423 197,00
Reste à réaliser de dépenses d'investissement	3 938 835,25
<b>Besoin de la section d'investissement (avec les restes à réaliser)</b>	<b>-333 826,28</b>

- 3) d'adopter le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe assainissement régie de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc joint, en conformité avec le compte de gestion 2021 du Comptable public du Service de Gestion Comptable de Versailles ;
- 4) d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2021 du budget annexe assainissement régie tels que résumés dans le tableau ci-après :

<b>Budget Assainissement Régie</b>	<b>CA 2021</b>
Recettes de Fonctionnement de l'exercice	2 417 392,11
Dépenses de Fonctionnement de l'exercice	2 199 560,32
Solde de l'exercice	217 831,79
Résultat reporté de l'exercice précédent (002)	744 189,04
<b>Excédent de la section de fonctionnement</b>	<b>962 020,83</b>
Recettes d'Investissement de l'exercice	2 654 929,38
Dépenses d'Investissement de l'exercice	3 161 295,32
Solde de l'exercice	-506 365,94
Résultat reporté de l'exercice précédent (001)	1 483 675,43
<b>Excédent de la section d'investissement (hors restes à réaliser)</b>	<b>977 309,49</b>
Reste à réaliser de recettes d'investissement	163 320,00
Reste à réaliser de dépenses d'investissement	941 741,24
<b>Besoin de la section d'investissement (avec les restes à réaliser)</b>	<b>198 888,25</b>

- 5) d'adopter le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe assainissement délégation de service public (DSP) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc joint, en conformité avec le compte de gestion 2021 du Comptable public du Service de Gestion Comptable de Versailles ;
- 6) d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2021 du budget annexe assainissement DSP tels que résumés dans le tableau ci-après :

<b>Budget Assainissement DSP</b>	<b>CA 2021</b>
Recettes de Fonctionnement de l'exercice	2 323 167,03
Dépenses de Fonctionnement de l'exercice	2 808 472,92
Solde de l'exercice	-485 305,89
Résultat reporté de l'exercice précédent (002)	925 230,54
<b>Excédent de la section de fonctionnement</b>	<b>439 924,65</b>
Recettes d'Investissement de l'exercice	5 012 222,96
Dépenses d'Investissement de l'exercice	1 141 551,14
Solde de l'exercice	3 870 671,82
Résultat reporté de l'exercice précédent (001)	-1 399 806,57
<b>Excédent de la section d'investissement (hors restes à réaliser)</b>	<b>2 470 865,25</b>
Reste à réaliser de recettes d'investissement	17 924,00
Reste à réaliser de dépenses d'investissement	0,00
<b>Besoin de la section d'investissement (avec les restes à réaliser)</b>	<b>2 488 789,25</b>

- 7) d'adopter le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe assainissement marchés de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc joint, en conformité avec le compte de gestion 2021 du Comptable public du Service de Gestion Comptable de Versailles ;
- 8) d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2021 du budget annexe assainissement marchés tels que résumés dans le tableau ci-après :

<b>Budget Assainissement Marchés</b>	<b>CA 2021</b>
Recettes de Fonctionnement de l'exercice	1 465 916,57
Dépenses de Fonctionnement de l'exercice	1 358 893,19
Solde de l'exercice	107 023,38
Résultat reporté de l'exercice précédent (002)	2 240 159,64
<b>Excédent de la section de fonctionnement</b>	<b>2 347 183,02</b>
Recettes d'Investissement de l'exercice	2 418 741,27
Dépenses d'Investissement de l'exercice	1 340 412,05
Solde de l'exercice	1 078 329,22

Résultat reporté de l'exercice précédent (001)	878 069,05
<b>Excédent de la section d'investissement (hors restes à réaliser)</b>	<b>1 956 398,27</b>
Reste à réaliser de recettes d'investissement	90 192,00
Reste à réaliser de dépenses d'investissement	1 038 253,52
<b>Besoin de la section d'investissement (avec les restes à réaliser)</b>	<b>1 008 336,75</b>

- 9) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser et de dire que les sommes ont été reprises dans le budget primitif 2022 de la communauté d'agglomération ;
- 10) de préciser que la présentation synthétique du compte administratif 2021 pour chacun des budgets est jointe en annexe à la présente délibération.

**D.2022.06.3 - Affectation du résultat du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.  
Exercice budgétaire 2021.**

- 1) que le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice budgétaire 2021 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, soit 9 627 211,84 €, est repris au budget principal 2022 :
  - à la ligne budgétaire 1068 « excédents de fonctionnement capitalisé » pour 333 826,28 €
  - à la ligne budgétaire 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 9 293 385,56 € ;
- 2) de préciser que les crédits ainsi affectés ont été repris par anticipation dans le budget primitif 2022 du budget principal de la Communauté d'agglomération.

**D.2022.06.4 - Diverses opérations portant sur le budget principal de la communauté d'agglomération pour l'exercice 2022 :**

- **gestion pluriannuelle des investissements : révision d'autorisations de programme (AP) existantes et création de deux nouvelles AP: construction de l'Office de tourisme intercommunal à Versailles et soutien aux projets d'agriculture urbaine et périurbaine,**
- **modification de la contribution du budget principal au budget annexe assainissement pour la collecte des eaux pluviales,**
- **décision modificative n° 1.**

- 1) de réviser comme suit les montants d'autorisations de programme (AP) existantes de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :
  - réduire de 604 557 € le montant de l'AP n° 2022-001 relative aux fonds de concours aux communes dans le cadre du retour incitatif 2022, soit un montant d'AP révisé à 3 887 443 €,
  - augmenter de 50 000 € le montant de l'AP n° 2017-006 relative à la piste cyclable de la vallée de la Bièvre, soit un montant d'AP révisé à 2 180 000 €,
  - modifier l'échéancier des crédits de paiement (CP) liés aux précédentes AP n° 2020-005, relative au Moulin de Saint-Cyr, et n° 2021-003, relative à l'Allée royale de Villepreux, sans modifier le montant total de ces AP ;
- 2) de créer deux nouvelles AP :
  - pour la construction de l'Office de tourisme intercommunal à Versailles, d'un montant de 4 441 000 € (AP n° 2022-003),
  - pour le soutien aux projets d'agriculture urbaine et périurbaine, d'un montant de 900 000 €, sur la base de 50 000 € maximum par commune (AP n° 2022-004) ;
- 3) d'indiquer le nouvel échéancier prévisionnel suivant, en euros, pour l'ensemble des AP-CP et AE (autorisations d'engagement) -CP de la communauté d'agglomération :
  - pour les autorisations de programme :

AP n°	Objet	Crédits de paiement réalisés antérieurement (2016 à 2021)	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	Montant de l'Autorisation de Programme voté
2016-003	Echangeur A86	32 200,00	196 000,00	334 000,00	123 800,00		686 000,00 €
2017-005	Moulin de Vauboyen	0,00			350 000,00		350 000,00 €
2017-006	Piste cyclable vallée de la Bièvre	1 641 310,00	538 690,00				2 180 000,00 €
2018-001	Déchèterie intercommunale de Buc et parking	3 949 372,22	21 310,00	119 317,78			4 090 000,00 €
2018-003	Fonds de concours Plan de dtv intercommunal	4 259 365,13	500 000,00	677 114,87			5 436 480,00 €
2019-001	Fibre optique : liaison mairies	2 180 778,02	1 150 000,00	1 000 000,00	1 169 221,98		5 500 000,00 €
2020-001	Fonds de concours retour incitatif 2020	203 323,00	2 061 529,00	412 346,00			2 677 198,00 €
2020-002	Création halte allée royale de Villepreux tram13	0,00	1 826 900,00	673 100,00			2 500 000,00 €
2020-005	Moulin de St Cyr	3 539 600,00	315 000,00	2 800 000,00	2 000 000,00	445 400,00	9 100 000,00
2021-001	Fonds de concours retour incitatif 2021	0,00	1 100 000,00	2 200 000,00	1 096 007,00		4 396 007,00
2021-002	Schéma directeur d'assainissement et des eaux pluviales	0,00	890 000,00	1 000 000,00	310 000,00		2 200 000,00
2021-003	Allée royale de Villepreux	0,00	1 413 000,00	1 000 000,00	87 000,00		2 500 000,00
2022-001	Fonds de concours retour incitatif 2022			972 000,00	1 943 443,00	972 000,00	3 887 443,00
2022-002	Vidéoprotection phase 3		2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	8 000 000,00
2022-003	Office de tourisme intercommunal à Versailles		1 214 000,00	2 477 000,00	750 000,00		4 441 000,00
2022-004	Soutien agriculture urbaine et périurbaine		85 694,00	150 000,00	200 000,00	464 306,00	900 000,00
	<b>TOTAL CP</b>	<b>15 805 948,37</b>	<b>13 312 123,00</b>	<b>15 814 878,65</b>	<b>10 029 471,98</b>	<b>3 881 706,00</b>	<b>58 844 128,00</b>

- pour les autorisations d'engagement :

AE n°	2022-001
Objet	Participation à l'habitat social Noisy-le-Roi
Crédits de paiement réalisés antérieurement (2016 à 2021)	
CP 2022	
CP 2023	
CP 2024	
CP 2025	490 000,00 €
<b>Montant de l'Autorisation de Programme voté</b>	<b>490 000,00 €</b>

- 4) d'augmenter exceptionnellement la contribution du budget principal au budget annexe assainissement de la Communauté d'agglomération d'un montant de 14 026 € pour l'entretien du réseau d'eaux pluviales afin de couvrir des dépenses sur la commune de Rennemoulin ;
- 5) dans le cadre de la décision modificative n° 1 (DM1) du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'exercice 2022, de libérer à hauteur de 118 471,80 € la provision pour un litige sur les cotisations retraite d'un montant initial de 200 000 € constituée sur l'exercice 2019 dans le cadre de la délibération n° D.2019.10.1 du 8 octobre 2019 relative notamment à la mise à jour des provisions comptables ;
- 6) d'adopter la DM1 du budget principal de la communauté d'agglomération pour 2022, voté par chapitre, telle que présentée dans la maquette règlementaire annexée et en synthèse dans le tableau ci-dessous :

Décision modificative n°1 année 2022 du budget principal de VGP									
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
							Dépenses	Recettes	Commentaires
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>							<b>381 185,80 €</b>	<b>381 185,80 €</b>	
Chap.	Article	Fonc.	Gest.	Dest.	Dir.	Décl. Dir°.			
<b>TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES SECTION FONCTIONNEMENT</b>							<b>381 185,80 €</b>	<b>381 185,80 €</b>	
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>							<b>381 185,80 €</b>		
<b>Chap. 011 : Charges à caractère général</b>							<b>135 000,00 €</b>		
011	615232	811	C2500	C2500			Entretien et réparation de réseaux	20 000,00 €	Cycle de l'eau : dépollution de l'étang de Troux au gant à Vélizy
011	6135	110	C240001	C240001			Location mobilière	115 000,00 €	Vidéoprotection : complément location fibre optique à Yvelines Numérique d'un an lié à un rattrapage de factures + locations non prévues sur Les Loges, Noisy, Châteaufort
<b>Chap. 012 : Charges de personnel</b>							<b>118 471,80 €</b>		
012	6453	311	B1210	C2240			Cotisations aux caisses de retraite	118 471,80 €	Ressources Humaines : régularisation cotisations de retraite musiciens de l'opéra de Paris compensée par la libération d'une provision
<b>Chap. 65 : Autres charges de gestion courante</b>							<b>84 714,00 €</b>		
65	6574	95	C2270	C2270			Subventions aux organismes de droit privé	53 025,00 €	Tourisme : complément subvention à l'office de tourisme
65	65548	831	C2500	C2500			Autres contributions	8 000,00 €	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations : complément contributions syndicales
65	65888	811	C2500	C2500			Autres contributions	14 026,00 €	Eaux pluviales : complément exceptionnel gestion eaux pluviales Rennemoulin
65	65888	311	C2260	C2260			Autres contributions	9 663,00 €	Culture : complément charges liées aux déclarations GUSO
<b>Chap. 67 : Charges exceptionnelles</b>							<b>43 000,00 €</b>		
67	6745	824	C2110	C2110			Subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé	43 000,00 €	Aménagement : remise gracieuse de loyers liée à l'éviction des locataires du Moulin de Saint Cyr
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>								<b>381 185,80 €</b>	
<b>Chap. 70 : Produits des services</b>								<b>99 913,00 €</b>	
70	70388	812	C2300	C2300			Autres redevances	85 000,00 €	Gestion des déchets : ajustement vente des matériaux des déchèteries au vu du réalisé
70	70878	020	C2000	C2000			Remboursement de frais par d'autres redevables	14 913,00 €	Affaires générales : régularisation de charges dues par les locataires
<b>Chap. 73 : Impôts et Taxes</b>								<b>142 475,00 €</b>	
73	7318	01	C2010	C2010			Autres versements de fiscalité	150 000,00 €	Finances : ajustement de la prévision des rôles supplémentaires de fiscalité
73	7331	812	C2300	C2300			Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	-7 525,00 €	Finances : ajustement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères suite à une erreur de prévision
<b>Chap. 77 : Recettes exceptionnelles</b>								<b>20 326,00 €</b>	
77	7788	020	C2000	C2000			Produits exceptionnels divers	20 326,00 €	Affaires générales : trop versé factures de fluides années antérieures (avoirs)
<b>Chap. 78 : Reprise sur amortissements et provisions</b>								<b>118 471,80 €</b>	
77	7875	311	C2010	B1210			Reprise provision risques et charges	118 471,80 €	Finances : libération partielle de la provision comptable de 200 k€ constituée en 2019 pour litige sur les cotisations de retraite

Décision modificative n°1 année 2022 du budget principal de VGP								
SECTION D'INVESTISSEMENT								
						Dépenses	Recettes	Commentaires
<b>TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						<b>1 773 955,00 €</b>	<b>1 773 955,00 €</b>	
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>						<b>1 773 955,00 €</b>		
Chapitre	Article	Fonction	Gest.	Dest.	Programme			
<b>Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles</b>						<b>-66 547,00 €</b>		
20	2031	01	C2010	C2010	CANNUEL010	Frais d'études	-66 547,00 €	Finances : suppression d'une provision sans objet
<b>Chapitre 21 : Immobilisations corporelles</b>						<b>-3 498,00 €</b>		
21	2188	020	C2010	C2010	CANNUEL010	Autres immobilisations	-3 498,00 €	Finances : réduction de la provision pour imprévus
<b>Chapitre 23 : Travaux en cours</b>						<b>50 000,00 €</b>		
23	2317	822	C213002	C213002	ADEPUR077	Travaux en cours mises à disposition	50 000,00 €	Circulations douces : dernier ajustement du montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement de la piste cyclable de la vallée de la Bièvre (AP n°2017-006)
<b>Opération-chapitre 111 : Moulin de Saint-Cyr</b>						<b>200 000,00 €</b>		
111	2312	824	C2110	C2110	AAMUR103	Aménagements en cours	200 000,00 €	Aménagement : indemnités d'éviction aux locataires du Moulin de Saint Cyr (AP n°2020-005)
<b>Opération-chapitre 112 : Office de tourisme à Versailles</b>						<b>1 214 000,00 €</b>		
112	2317	95	F5400	C2270	ABATPUB155	Travaux en cours mises à disposition	1 214 000,00 €	Tourisme : construction office de tourisme à Versailles (AP n°2022-003)
<b>Opération-chapitre 612 : Allée Royale de Villepreux</b>						<b>350 000,00 €</b>		
612	2317	824	C2110	C2110	ADEPUR083	Travaux en cours mises à disposition	350 000,00 €	Allée Royale : complément de crédits de paiement dans le cadre l'AP n°2021-003)
<b>Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées</b>						<b>30 000,00 €</b>		
204	20421	824	C2110	C2110	DSUBEX191	Subventions aux communes membres du GFP pour des travaux	30 000,00 €	Aménagement : participation à l'équipement de silencieux sur l'aérodrome de Toussus (cofinancement Fédération Aéronautique/Etat/SQY/VGP)
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>							<b>1 773 955,00 €</b>	
<b>Chapitre 13 : Subventions d'investissement</b>							<b>362 439,00 €</b>	
13	1311	811	C2500	C2500	AAMEAUX09	Subvention Etat et établissements publics	742 339,00 €	Cycle de l'eau : acompte de 50 % subvention Agence de l'Eau pour le schéma directeur assainissement/eaux pluviales
13	1313	824	C2110	C2110	AAMUR103	Subvention Département	240 100,00 €	Aménagement : complément acompte de 50 % du CDY pour le Moulin de Saint Cyr
13	1318	811	C2500	C2500	AAMEAUX09	Subvention Etat et établissements publics	-620 000,00 €	Cycle de l'eau : changement d'imputation subvention Agence de l'Eau
<b>Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>							<b>1 400 000,00 €</b>	
16	1641	01	C2110	C2010		Emprunt bancaire	1 400 000,00 €	Finances : ajustement de la prévision d'emprunt (11,5 M€ inscrit au BP 2022)
<b>Chapitre 27 : Autres immobilisations financières</b>							<b>11 516,00 €</b>	
27	2764	90	C215001	C215001	DSUBEX185	Créances sur personnes de droit privé	11 516,00 €	Développement économique : remboursement avances versées en 2020 dans le cadre du fonds de résilience

**D.2022.06.5 - Clôture et intégration des budgets annexes assainissement "Marchés" et "Délégations de Services Publics (DSP)" au sein du budget annexe assainissement "Régie" de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

**Dénomination du budget annexe assainissement "Régie" en "budget annexe assainissement".**

**Transfert du bilan et des résultats des budgets annexes "Marchés" et "DSP" sur le budget annexe assainissement.**

- 1) de dissoudre au 1<sup>er</sup> juillet 2022 les budgets annexes assainissement « Délégation de Service Public (DSP) » et « Marchés » et de les intégrer au sein du budget annexe assainissement « Régie » de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 2) d'intégrer le bilan et les résultats de ces deux budgets annexes, tels qu'ils seront déterminés dans leurs comptes de gestion et comptes administratifs respectifs arrêtés au 30 juin 2022, dans le budget annexe assainissement Régie conservé ;
- 3) d'autoriser la comptable publique du Service de Gestion Comptable de Versailles à comptabiliser les opérations de dissolution des deux budgets annexes assainissement DSP (97001) et Marchés (97002) dissous, puis à comptabiliser les opérations d'intégration du bilan et des résultats de ces deux budgets annexes dissous dans le budget annexe assainissement Régie (97003) ;
- 4) de modifier en conséquence le libellé du budget annexe assainissement « Régie » en « budget annexe assainissement » ;
- 5) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.

**D.2022.06.6 - Décision modificative n° 1 du budget annexe assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'exercice 2022.**

**Gestion pluriannuelle des investissements : création d'une autorisation de programme pour les travaux 2022.**

- 1) de créer l'autorisation de programme (AP) suivante de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

N° AP sur le budget Assainissement	AP 2022-001
Libellé	Travaux d'assainissement 2022
<b>Montant de l'AP à voter sur le budget Assainissement</b>	<b>7 500 000 €</b>

- 2) de clôturer les AP votées initialement sur les budgets annexes assainissement « marchés » et « DSP » ;
- 3) de prévoir la réduction de l'AP « Travaux d'assainissement 2022 » au 31 décembre 2023 à hauteur des opérations non engagées sur l'AP ;
- 4) d'indiquer l'échéancier prévisionnel en euros de l'AP « Travaux d'assainissement 2022 » :

N° AP	AP 2022-001
Libellé	Travaux d'assainissement 2022
<b>CP 2022</b>	<b>4 500 000€</b>
<b>CP 2023</b>	<b>1 500 000 €</b>
<b>CP 2024</b>	<b>1 500 000 €</b>
<b>Total des CP = AP</b>	<b>7 500 000 €</b>

- 5) d'adopter la décision modificative n° 1 du budget annexe assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour 2022, votée par chapitre, telle que présentée dans la maquette règlementaire annexée.

**D.2022.06.7 - Budget annexe assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

**Avance de trésorerie du budget principal au budget annexe sur l'exercice budgétaire 2022.**

- 1) de verser une avance de trésorerie d'un montant de 3 000 000 € du budget principal au budget annexe assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur l'exercice 2022 ;
- 2) que les avances seront remboursées par le budget annexe assainissement au budget principal de Versailles Grand Parc au 1<sup>er</sup> décembre 2022 au plus tard ;
- 3) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les ordres de paiement et tout document y afférent.

**D.2022.06.8 - Frais de mise à disposition de personnel et charges diverses du budget annexe assainissement au budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'exercice 2022.**

**Mise à jour des modalités de remboursement suite à la clôture des deux budgets annexes assainissement "marchés" et "délégations de services publics".**

- 1) de confirmer que le budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc rémunère directement les agents des services d'assainissement ;
- 2) d'approuver la nouvelle règle de remboursement par le budget annexe assainissement de la mise à disposition de personnel et des autres charges payées par le budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

	<b>Règle de répartition</b>
Fonction exploitation de la régie Versailles	100 % budget annexe assainissement
Fonction technique, administrative et financière	5 % budget principal (Eaux pluviales et GEMAPI) 95 % budget annexe assainissement
Fonction études, travaux, gestion patrimoniale	
Fonction suivi des communes et des syndicats	
Fonction gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) et eaux pluviales	
Fonction comptable	
Charges diverses hors rémunérations	

- 3) de rappeler que les titres et mandats interviennent en fin d'exercice au vu des montants réels des rémunérations et des autres charges listées ci-dessous :

Listes des autres charges	Chapitre	Nature	Fonction	Prévision 2022
Services supports Ville de Versailles	012	6217	811	132 550 €
	011	62875	811	27 840 €
Services supports Versailles Grand Parc (7,56 % du coût)	012		811	63 481 €
Locaux loués à la Ville de Versailles	011	6132	811	86 984 €
Indemnités des élus : VP cycle de l'eau	65	6531, 6533, 6534	811	35 000 €
Frais d'études	011	617	811	26 000 €
Congés bonifiés	011	6251	811	
Fournitures administratives	011	6064	811	700 €
Maintenance informatique	011	6156	811	7 000 €
Formations informatiques	011	6184	811	
Prestations informatiques	011	6228	811	27 000 €
Téléphonie	011	6262	811	
Cotisations	011	6281	811	7 650 €
Acquisition logiciels	918	2051	811	15 000 €
Acquisition matériel informatique	918	2183	811	
Acquisition mobilier	21	2184	811	3 000 €
<b>Total</b>				<b>432 205 €</b>

**D.2022.06.9 - Retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale 2021. Attribution d'un fonds de concours de 76 720 € à la commune de Noisy-le-Roi.**

- 1) d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 76 720 € à la commune de Noisy-le-Roi, pour le financement des opérations suivantes : travaux de réhabilitation du bassin d'apprentissage et aménagement d'un mur d'escalade dans la salle Robert Thierry, dans le cadre du retour incitatif aux communes de la croissance fiscale intercommunale de l'année 2021 ;
- 2) de préciser que le fonds de concours versé par Versailles Grand Parc représente 43 % du coût hors taxe, net de subvention, dans le respect de la limite de 50 % fixée par l'article L.5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales ;
- 3) que le fonds de concours sera versé en une fois dans un délai d'un mois à compter de la réception d'une attestation de paiement des opérations subventionnées, faisant état des mandats payés, signée du maire et du Trésorier municipal ;
- 4) de la caducité du fonds de concours attribué en l'absence de réception de l'attestation de paiement au 1er décembre 2025 ;
- 5) que la commune devra mentionner la participation de Versailles Grand Parc, apposer son logo par tout moyen à sa disposition et transmettre une photographie de l'opération réalisée.



**D.2022.06.10 - Mise en place d'une Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi) sur un territoire pilote de 8 communes de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

- 1) d'instituer une part incitative de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur une partie du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :
  - a. à compter de 2023 pour les communes de Bougival, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi et Rennemoulin,
  - b. à compter de 2024 pour Saint-Cyr-l'Ecole ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout acte ou document se rapportant à la présente délibération ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

**D.2022.06.11 - Contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service de collecte des eaux usées et des eaux pluviales des communes de Bois d'Arcy, Bièvres, Jouy-en-Josas et La Celle-Saint-Cloud, membres de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

**Choix du délégataire.**

- 1) de retenir l'offre de la société SEFO, dont le siège social est situé, 28 Quai de l'Oise – 78 570 Andresy, comme délégataire pour l'exploitation du service de collecte des eaux usées et des eaux pluviales sur le territoire des communes de Bois d'Arcy, Bièvres, Jouy-en-Josas et La Celle-Saint-Cloud pour une durée de 3 ans et 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022, prévoyant :
  - une rémunération du délégataire de :
    - o 0,1125 € HT/m<sup>3</sup> assujettis par les usagers du service,
    - o 52 650 € HT/semestre facturée à la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc pour l'entretien du réseau des eaux pluviales,
  - une redevance d'occupation du domaine public (RODP), non révisable, de 5 000 € HT/an au profit de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer le contrat de délégation du service public correspondant, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

**D.2022.06.12 - Révision partielle 2022 du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Bièvre.**

**Avis du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc.**

- 1) d'émettre un avis favorable au projet de révision partielle du Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de la Bièvre ;
- 2) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées et d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.

**D.2022.06.13 - Création d'une zone commerciale sur le territoire de la commune du Chesnay-Rocquencourt.**

**Avis de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

d'émettre un avis défavorable à la création d'une zone commerciale sur le territoire de la commune du Chesnay-Rocquencourt pour le centre commercial Westfield Parly 2 et incluant la possibilité de déroger au principe du repos dominical, du fait de la politique de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc soutenant le commerce de proximité et optant pour le développement d'un modèle urbain ayant une mixité fonctionnelle.

**D.2022.06.14 - Promotion du tourisme sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

**Institution de la taxe de séjour et fixation des tarifs applicables au 1er janvier 2023.**

- 1) d'instituer la taxe de séjour sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- 2) d'assujettir à la taxe de séjour au réel l'ensemble des natures d'hébergement mentionnées à l'article R.2333-44 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), à savoir :
  - a. les palaces,
  - b. les hôtels de tourisme,
  - c. les résidences de tourisme,
  - d. les meublés de tourisme,
  - e. les villages de vacances,
  - f. les chambres d'hôtes,
  - g. les emplacements dans les aires de camping-cars et les parcs de stationnement touristiques,

- h. les terrains de camping, les terrains de caravanage, ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air,
  - i. les ports de plaisance,
  - j. les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées aux 1°) à 9°) ;
- 3) de fixer les tarifs au réel applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 sur le territoire de l'agglomération de Versailles Grand Parc :

Catégories d'hébergement	Fourchette légale 2023	Tarif applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2023 (par personne et nuitée)	Taxe additionnelle régionale de 15 %	Taxe totale (taxe additionnelle régionale de 15 % comprise)
<b>Palaces</b>	0,70 € - 4,30 €	4,30 €	0,65 €	4,95 €
Hôtels de tourisme <b>5 étoiles</b> , résidence de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 € - 3,10 €	3,10 €	0,47 €	3,57 €
Hôtels de tourisme <b>4 étoiles</b> , résidence de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 € - 2,40 €	2,40 €	0,36 €	2,76 €
Hôtels de tourisme <b>3 étoiles</b> , résidence de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 € - 1,50 €	1,50 €	0,23 €	1,73 €
Hôtels de tourisme <b>2 étoiles</b> , résidence de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, village de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 € - 0,90 €	0,90 €	0,14 €	1,04 €
Hôtels de tourisme <b>1 étoile</b> , résidence de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, village de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,20 € - 0,80 €	0,80 €	0,12 €	0,92 €
<b>Terrains de camping</b> et terrains de caravanage classés en <b>3, 4 et 5 étoiles</b> et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristique équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,20 € - 0,60 €	0,60 €	0,09 €	0,69 €
<b>Terrains de camping</b> et terrains de caravanage classés en <b>1 et 2 étoiles</b> et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,20 €	0,03 €	0,23 €

- 4) d'adopter le taux suivant applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement au réel :

Hébergements	Fourchette légale 2023	Tarif applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2023 (par personne et nuitée)	Taxe additionnelle régionale de 15 %
<b>Tout hébergement en attente de classement ou sans classement</b> à l'exception des hébergements de plein air	1% - 5 %	5 %*	+ 15 % du tarif calculé

\*Le taux s'applique par personne et par nuitée dans la limite du tarif maximum voté (4,30 € + 0,65 € de taxe additionnelle, soit 4,95 €). Le coût de nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

- 5) d'appliquer les exonérations prévues à l'article L.2333-31 du CGCT, soit :
- a. les personnes mineures,
  - b. les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans Versailles Grand Parc,
  - c. les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 1 € par nuit quel que soit le nombre d'occupants (seuil fixé par le Conseil communautaire),
  - d. les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;

- 6) d'appliquer la taxe de séjour sur l'année entière avec versement du montant collecté chaque mois ou chaque trimestre par les logeurs au comptable public. Ce reversement devra être accompagné de la déclaration signée. L'intégralité des produits de la taxe de séjour perçus devra être reversée à Versailles Grand Parc :
  - a. pour un reversement trimestriel : au 15 du mois suivant (1<sup>er</sup> trimestre : 15 avril, 2<sup>ème</sup> trimestre : 15 juillet, 3<sup>ème</sup> trimestre : 15 octobre, 4<sup>ème</sup> trimestre : 15 janvier),
  - b. pour un reversement mensuel : au 15 du mois suivant le mois de la déclaration ;
- 7) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document y afférent ;
- 8) de notifier cette délibération aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

## **D.2022.06.15 - Commissions thématiques permanentes de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

### **7ème actualisation.**

### **Modifications d'élus au sein des commissions "Finances, Affaires générales, Mutualisation et Personnel", "Aménagement durable, Habitat et patrimoine naturel, Tourisme et JO" et "Eau, Déchets et Enjeux environnementaux".**

- 1) d'élire au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, M. Alexandre Jamet en qualité de représentant suppléant de la ville de Jouy-en-Josas au sein de la commission « Eau, Déchets et Enjeux environnementaux » de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 2) d'élire au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, M. John Colleemallay en qualité de représentant titulaire de la ville de Buc au sein de la commission « Finances, Affaires générales, Mutualisation et Personnel » de la communauté d'agglomération ;
- 3) d'élire au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, M. Emilien Nivet en qualité de représentant titulaire de la ville de Châteaufort au sein de la commission « Aménagement durable, Habitat et patrimoine naturel, Tourisme et JO » de la communauté d'agglomération ;
- 4) les listes actualisées des représentants des communes membres de Versailles Grand Parc au sein des commissions thématiques permanentes de la communauté d'agglomération pour la mandature 2020-2026 sont donc les suivantes :

#### **COMMISSION 1 Commission Finances, Affaires générales, Mutualisation et Personnel**

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Alain Nourissier	-----
- Versailles :	Erik Linqier	Xavier Guitton
- Versailles :	Charles Rodwell	Eric Dupau
- 2 Bailly :	Eric Verspieren	Bertrand Ménigault
- 3 Bièvres :	Caroline Bougot	Paul Parent
- 4 Bois d'Arcy :	Elise Thai Thien Nghia	Quentin Delaunay
- 5 Bougival	Thierry Augier	Nathalie Jaquemet
- 6 Buc	John Colleemallay	Michel Fastré
- 7 Châteaufort	Bernard Lérissou	Patrice Berquet
- 8 Fontenay-le-Fleury	Anne-Sophie Bodarwe	Alain Sanson
- 9 Jouy-en -Josas	Marc Bodin	Agnès Prieur
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Pierre Quignon-Fleuret	Laurent Dufour
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Benoit Ribert	Christophe Konsdorff
- 12 Les Loges-en-Josas	Sylvie Perraud	Nicole Marchais
- 13 Noisy-le-Roi	Géraldine Lardennois	Guy de Beauregard
- 14 Rennemoulin	Arnaud Hourdin	Sylvain Aguirre
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Henri Lancelin	Yves Jourdan
- 16 Toussus-le-Noble	Thomas Haudecoeur	Muriel Costermans
- 17 Vélizy-Villacoublay	Jean-Pierre Conrié	Valérie Péresse
- 18 Viroflay	Olivier Lebrun	Laurent Sassier

**COMMISSION 2** Commission Ville intelligente et Attractivité économique

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Dominique Roucher-de Roux	Eric Dupau
- Versailles :	François Darchis	Martine Schmit
- Versailles :	Jean-Pierre de Roussane	Béatrice Rigaud-Juré
- Versailles :	Fabien Bouglé	Renaud Anzieu
- Versailles :	Anne-France Simon	Sylvie Piganeau
- 2 Bailly :	Eric Verspieren	Hervé Dewynter
- 3 Bièvres :	Philippe Baud	Marc Suspize
- 4 Bois d'Arcy :	Laurent Braconnier-de-Oliveira	Grégory Flamery
- 5 Bougival	Arnold Pelligri	Marie-Ange Dugast
- 6 Buc	Celeste Messina	John Colleemallay
- 7 Châteaufort	Yohann Lavialle	Sandrine Murgadella
- 8 Fontenay-le-Fleury	Bruno Gaultier	Luc Videau
- 9 Jouy-en -Josas	Christophe Ruault	Gilles Curti
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Richard Lejeune	Bruno-Olivier Bayle
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Tanneguy Audic de Quernen	Lucie Loncle Duda
- 12 Les Loges-en-Josas	Jean-Marie Gérard	Georges Gérault
- 13 Noisy-le-Roi	Cyrille Fréminet	Christophe Molinski
- 14 Rennemoulin	Laurent Clavel	Arnaud Hourdin
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Kamel Hamza	Olga Khaldi
- 16 Toussus-le-Noble	Vanessa Auroy	Pierre Lancina
- 17 Vélizy-Villacoublay	Nathalie Brar-Chauveau	Arnaud Bertrand
- 18 Viroflay	Christine Caron	Arnaud Brosset

**COMMISSION 3** Commission Transports et Mobilités

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Emmanuel Lion	Arnaud Poulain
- Versailles :	Martine Schmit	Philippe Pain
- Versailles :	Eric Dupau	Marie-Agnès Amabile
- 2 Bailly :	Denis Petitmengin	Mathieu Belkebir
- 3 Bièvres :	Philippe Baud	Marc Suspize
- 4 Bois d'Arcy :	Laurent Brot	Sébastien Allouche
- 5 Bougival	Vincent Mezure	Jean-Michel Hua
- 6 Buc	Bernard Million-Rousseau	Stéphane Touvet
- 7 Châteaufort	Etienne Dupont	Patrice Berquet
- 8 Fontenay-le-Fleury	Samer El Sokhon	Bruno Gaultier
- 9 Jouy-en -Josas	Jean-François Poursin	François Bréjoux
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Benoît Vignes	Vincent Pouyet
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Lucie Loncle Duda	Martine Bellier
- 12 Les Loges-en-Josas	Jean-Jacques Breteche	Houria Bensekhria
- 13 Noisy-le-Roi	Roch Dossou	Marc Timsit
- 14 Rennemoulin	Bertrand Delhotel	François-Xavier Schütz
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Vladimir Boire	Freddy Clairembault
- 16 Toussus-le-Noble	Nicolas Coutelin	Cédric Chaplain
- 17 Vélizy-Villacoublay	Nathalie Brar-Chauveau	Johanne Ledanseur
- 18 Viroflay	Jean-Philippe Olier	Valérie Maidon

**COMMISSION 4** Commission Aménagement durable, Habitat et patrimoine naturel, Tourisme et JO

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Claire Chagnaud-Forain	Nicolas Fouquet
- Versailles :	Olivier de La Faire	Michel Bancal
- Versailles :	Florence Mellor	Thierry Duguet
- 2 Bailly :	Sabrina Tourmetz	Charlotte Logeais
- 3 Bièvres :	Dan Atlan	Dorothee Brénéol
- 4 Bois d'Arcy :	Elodie Dézécot	Philippe Giudicelli
- Bois d'Arcy :	Jocelyne Hannier	-----
- 5 Bougival	Nathalie Jaquemet	Françoise Rouaix
- 6 Buc	Stéphane Touvet	Bernard Million-Rousseau
- 7 Châteaufort	Emilien Nivet	Christiane Latrace
- 8 Fontenay-le-Fleury	Anne-Sophie Bodarwe	Bruno Gaultier
- 9 Jouy-en -Josas	Didier Morin	Anne-Marie Briand
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Michel Auboin	Laurence Josset
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Christophe Konsdorff	Violaine Charpentier
- 12 Les Loges-en-Josas	Valérie Petitbon	Odile Conroy
- 13 Noisy-le-Roi	Delphine Fourcade	Stéphane Moreau
- 14 Rennemoulin	Arnaud Hourdin	Sylvain Aguirre
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Marie-Laure Rousseau	Kamel Hamza
- 16 Toussus-le-Noble	Pierre Lancina	François Cheron
- 17 Vélizy-Villacoublay	Magali Lamir	Frédéric Hucheloup
- 18 Viroflay	Jean Bernicot	Bertrand Schneider

**COMMISSION 5** Commission Culture

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Emmanuelle de Crepy	Muriel Vaislic
- Versailles :	Anne-Lise Josset	Michel Lefèvre
- Versailles :	Anne-Lys de Haut de Sigy	Marie-Pascale Bonnefont
- 2 Bailly :	Bertrand Ménigault	Maelys Luxor
- 3 Bièvres :	Christelle de Beaucorps	Dan Atlan
- 4 Bois d'Arcy :	Eugénia Dos Santos	Céline Simon
- 5 Bougival	Sophie Level	Gael Diot
- 6 Buc	Maguy Ragot-Villard	Annie Sainsily
- 7 Châteaufort	Yonel Gounot	Adeline Bodin
- 8 Fontenay-le-Fleury	Anne Fougères	Pascale Renaud
- 9 Jouy-en -Josas	Daniela Quint	Elsa Richard
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Valérie Laborde	Geneviève Salsat
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Martine Bellier	Tanneguy Audic de Quemen
- 12 Les Loges-en-Josas	Jean-Cosme Rivière	Sébastien Mériaux
- 13 Noisy-le-Roi	Dominique Servais	Audrey de Fornel
- 14 Rennemoulin	Bernard Feys	Arnaud Hourdin
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Sophie Marvin	Fanny Achart-Victor
- 16 Toussus-le-Noble	Nadia Benjak	Christine des Saints
- 17 Vélizy-Villacoublay	Bruno Drevon	Alexandre Richefort
- 18 Viroflay	Jane-Marie Hermann	Patrick Omhovere

**COMMISSION 6** Commission Eau, Déchets et Enjeux environnementaux

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Gwilherm Poullennec	Xavier Guitton
- Versailles :	Philippe Pain	Martine Schmit
- Versailles :	Dominique Roucher-de Roux	François Darchis
- Versailles :	Renaud Anzieu	Marie Pourchot
- 2 Bailly :	Charlotte Logeais	Caroline Bouis
- 3 Bièvres :	Hubert Hacquard	Marianne Ferry
- 4 Bois d'Arcy :	Jérémy Demassiet	Jean-Pierre Bughin
- 5 Bougival	Vincent Mezure	Jean-Michel Hua
- 6 Buc	Jean-Christophe Hilaire	Bernard Million-Rousseau
- 7 Châteaufort	Emilien Nivet	Patrice Berquet
- 8 Fontenay-le-Fleury	Philippe Grognet	Yannick Le Goaec
- 9 Jouy-en -Josas	François Bréjoux	Alexandre Jamet
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Jean-Christian Schnell	Georges Lefébure
- La Celle-Saint-Cloud	Jean-François Baraton	-----
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Violaine Charpentier	Benoît Ribert
- Le Chesnay-Rocquencourt	Jean-François Peumery	-----
- Le Chesnay-Rocquencourt	Dorothee Bilger	-----
- 12 Les Loges-en-Josas	Olivier Lucas	Lyse-Marie Clisson
- 13 Noisy-le-Roi	Jérôme Duvernoy	Jean-François Vaquiéri
- 14 Rennemoulin	Arnaud Hourdin	Benjamin Develay
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Isidro Dantas	Ahmed Belkacem
- Saint-Cyr-l'Ecole	Lydie Dulongpont	Armelle Agneray
- 16 Toussus-le-Noble	Muriel Costermans	François Cheron
- 17 Vélizy-Villacoublay	Bruno Drevon	Frédéric Hucheloup
- 18 Viroflay	Jean-Michel Issakidis	Antoine Beis

**D.2022.06.16 - Conseil d'administration de l'association "Office de Tourisme et des Congrès de Versailles Grand Parc".****Election des représentants du collège des élus.**

- 1) de procéder, conformément à l'article 15 des statuts de l'Office de Tourisme et des Congrès de Versailles Grand Parc et à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, par vote au scrutin public à l'élection des 10 représentants du collège des élus au sein du conseil d'administration de l'association « Office de Tourisme et des Congrès » ;
- 2) sont élus comme membres du conseil d'administration de l'association « Office de Tourisme et des Congrès de Versailles Grand Parc », au nom de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, les représentants suivants :

- Marie-Hélène Aubert
- Luc Wattelle
- Florence Mellor
- Thierry Duguet
- Olivier de La Faire
- Philippe Pain
- Nadia Otmane Telba
- Eric Dupau
- Brigitte Chaudron
- Anne-Lys de Haut de Sigy

## D.2022.06.17 - Aérodrômes situés sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

### 1ère actualisation.

#### Remplacement d'une représentante de l'Agglomération au sein de la Commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aérodrome de Toussus-le-Noble.

- 1) de procéder au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à la désignation de Mme Christiane Latrace en qualité de représentant suppléant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein de la Commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aérodrome de Toussus-le-Noble ;
- 2) de procéder au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à la désignation de Mme Christiane Latrace en qualité de représentant suppléant de la communauté d'agglomération au sein du comité de suivi de la charte de l'environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble ;
- 3) les listes actualisées des représentants titulaires et suppléants de Versailles Grand Parc au sein des CCE des aérodromes de Saint-Cyr-l'École, de Toussus-le-Noble, de Vélizy-Villacoublay, ainsi que du comité de suivi de la charte de l'environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble sont les suivantes :

##### - CCE de l'aérodrome de Saint-Cyr-L'École :

Titulaires	Suppléants
1. Caroline Bouis	1. Mathieu Belkebir
2. Alain Sanson	2. Richard Rivaud
3. Marc Tourelle	3. Géraldine Lardennois
4. Sonia Brau	4. Marie-Laure Rousseau
5. Wenceslas Nourry	5. Emmanuel Lion

##### - CCE de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay :

Titulaires	Suppléants
1. Anne Pelletier-le-Barbier	1. Arnaud Desbois
2. Gilles Curti	2. François Bréjoux
3. Bruno Drevon	3. Jean-Pierre Conrié
4. Martine Schmit	4. Nicolas Fouquet

##### - CCE de l'aérodrome de Toussus-le-Noble :

Titulaires	Suppléants
1. Bernard Million-Rousseau	1. Jean-Christophe Hilaire
2. Patrice Berquet	2. Christiane Latrace
3. Gilles Curti	3. François Bréjoux
4. Caroline Doucerain	4. Pierre-Yves Pariselle
5. Vanessa Auroy	5. Pierre Lancina
6. Olivier Lebrun	6. Wenceslas Nourry

##### - comité de suivi de la charte de l'environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble :

Titulaires	Suppléants
1. Jean-Paul Bizeau	1. Stéphane Touvet
2. Patrice Berquet	2. Christiane Latrace
3. Gilles Curti	3. François Bréjoux
4. Caroline Doucerain	4. Pierre-Yves Pariselle
5. Vanessa Auroy	5. Pierre Lancina

## D.2022.06.18 - Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse.

### 1ère actualisation.

#### Remplacement d'une représentante de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

- 1) de procéder au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à la désignation de Mme Christiane Latrace en qualité de représentant suppléant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein du comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional (PNR) de la Haute vallée de Chevreuse ;
- 2) les représentants titulaire et suppléant de la communauté d'agglomération au sein dudit comité syndical sont donc les suivants :

Titulaire	Suppléant
Patrice BERQUET	Christiane LATRACE

## D.2022.06.19 - Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC).

### 2ème actualisation.

#### Remplacement d'une représentante de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

- 1) de procéder, au scrutin public, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation de M. John Colleemallay en qualité de représentant titulaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) pour la mandature 2020-2026, en remplacement de Mme Pierrette Mazery ;
- 2) La liste actualisée des représentants de la communauté d'agglomération au sein de la CLETC est la suivante :

	COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
1	Bailly	Eric Verspieren	Siam Roussel
2	Bièvres	Anne Pelletier-le-Barbier	Paul Parent
3	Bois d'Arcy	Christian Robieux	Évelyne Maréchal-Lair
4	Bougival	Thierry Augier	Luc Wattelle
5	Buc	John Colleemallay	Michel Fastré
6	Châteaufort	Patrice Berquet	Bernard Lerisson
7	Fontenay-le-Fleury	Anne-Sophie Bodarwe	Alain Sanson
8	Jouy-en-Josas	Marc Bodin	Gilles Curti
9	La Celle Saint-Cloud	Michel Auboin	Pierre Quignon-Fleuret
10	Le Chesnay- Rocquencourt	Christophe Kongsdorff	Martine Bellier
11	Les Loges-en-Josas	Nicole Marchais	Georges Géralt
12	Noisy-le-Roi	Géraldine Lardennois	Marc Tourelle
13	Rennemoulin	Arnaud Hourdin	Sylvain Aguirre
14	Saint-Cyr-l'Ecole	Henri Lancelin	Lydie Duchon
15	Toussus-le-Noble	Thomas Haudecoeur	Muriel Costermans
16	Vélizy-Villacoublay	Pascal Thévenot	Jean-Pierre Conrié
17	Versailles	Alain Nourriser	Dominique Roucher
18	Viroflay	Olivier Lebrun	----

## D.2022.06.20 - Organismes en charge du traitement et de la destruction des déchets.

### 2ème actualisation.

#### Remplacement d'une élue au sein du Syndicat intercommunal pour la destruction d'ordures ménagères et la production d'énergie (SIDOMPE).

- 1) de désigner au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, M. Alexandre Jamet en qualité de délégué suppléant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour siéger en tant que membre à voix délibérative au sein du comité syndical du Syndicat intercommunal pour la destruction d'ordures ménagères et la production d'énergie (SIDOMPE), en remplacement de Mme Caroline Vigier ;
- 2) les listes actualisées des représentants de la communauté d'agglomération au sein des syndicats de traitement et de destruction des déchets sont donc les suivantes :

SIDOMPE		
COMMUNES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
BAILLY	Charlotte Logeais	Caroline Bouis
BIÈVRES	Hubert Hacquard	Marianne Ferry
BOIS D'ARCY	Jérémy Demassiet	Jean-Philippe Luce
BUC	Jean-Christophe Hilaire	Bernard Million-Rousseau
CHÂTEAUFORT	Etienne Dupont	Emilien Nivet
FONTENAY-LE-FLEURY	Alain Sanson	Yannick Le Goaec
JOUY-EN-JOSAS	François Bréjoux	Alexandre Jamet
LES LOGES-EN-JOSAS	Olivier Lucas	Jean-Cosme Riviere



<b>NOISY-LE-ROI</b>	Marc Tourelle	Roch Doussou
<b>RENNEMOULIN</b>	Patrick Lainé	Pierre Lecutier
<b>LE CHESNAY-ROQUENCOURT</b>	Violaine Charpentier	Benoît Ribert
<b>SAINT-CYR-L'ÉCOLE</b>	Kamel Hamza	Isidro Dantas
<b>TOUSSUS-LE-NOBLE</b>	Muriel Costermans	François Cheron
<b>VELIZY-VILLACOUBLAY</b>	Pascal Thévenot	Frédéric Hucheloup
<b>VERSAILLES</b>	Philippe Pain	Emmanuel Lion
<b>VIROFLAY</b>	Jean-Michel Issakidis	Isabelle Coquelle-Ricq

<b>SITRU</b>		
<b>COMMUNES</b>	<b>DÉLÉGUÉS TITULAIRES</b>	<b>DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS</b>
<b>BOUGIVAL</b>	Luc Wattelle	Jean-Michel Hua
	Vincent Mezure	
	Jean-Marie Clermont	
<b>LA CELLE SAINT-CLOUD</b>	Jean-Christian Schnell	Laurent Boumendil
	Richard Lejeune	
	Vincent Pouyet	

### **D.2022.06.21 - Commissions consultatives d'élaboration et de suivi (CCES).**

#### **3ème actualisation.**

#### **Modifications de représentants au sein de la CCES du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de Versailles Grand Parc.**

- 1) de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, aux désignations suivantes au sein de la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :
  - Dominique Roucher-de Roux en qualité de titulaire pour la ville de Versailles,
  - Dorothee Bilger en qualité de titulaire pour la ville du Chesnay-Rocquencourt,
  - Marie Pourchot en qualité de suppléante pour la ville de Versailles,
  - Armelle Agneray en qualité de suppléante pour la ville de Saint-Cyr-l'Ecole,
  - Alexandre Jamet en qualité de suppléant pour la ville de Jouy-en-Josas ;
- 2) que la composition de la CCES du PLPDMA, similaire à celle de la commission thématique permanente « Eau, Déchets et Enjeux environnementaux » de la communauté d'agglomération pour la mandature 2020-2026, est la suivante :

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
- 1. Versailles :	Gwilherm Poullennec	Xavier Guitton
- Versailles :	Philippe Pain	Martine Schmit
- Versailles :	Dominique Roucher-de Roux	François Darchis
- Versailles :	Renaud Anzieu	Marie Pourchot
- 2 Bailly :	Charlotte Logeais	Caroline Bouis
- 3 Bièvres :	Hubert Hacquard	Marianne Ferry
- 4 Bois d'Arcy :	Jérémy Demassiet	Jean-Pierre Bughin
- 5 Bougival	Vincent Mezure	Jean-Michel Hua
- 6 Buc	Jean-Christophe Hilaire	Bernard Million-Rousseau
- 7 Châteaufort	Emilien Nivet	Patrice Berquet
- 8 Fontenay-le-Fleury	Philippe Grognet	Yannick Le Goaec
- 9 Jouy-en -Josas	François Bréjoux	Alexandre Jamet
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Jean-Christian Schnell	Georges Lefébure
- La Celle-Saint-Cloud	Jean-François Baraton	-----
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Violaine Charpentier	Benoît Ribert
- Le Chesnay-Rocquencourt	Jean-François Peumery	-----
- Le Chesnay-Rocquencourt	Dorothee Bilger	-----
- 12 Les Loges-en-Josas	Olivier Lucas	Lyse-Marie Clisson
- 13 Noisy-le-Roi	Jérôme Duvernoy	Jean-François Vaquiéri
- 14 Rennequin	Arnaud Hourdin	Benjamin Develay

- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Isidro Dantas	Ahmed Belkacem
- Saint-Cyr-l'Ecole	Lydie Dulongpont	Armelle Agneray
- 16 Toussus-le-Noble	Muriel Costermans	François Cheron
- 17 Vélizy-Villacoublay	Bruno Drevon	Frédéric Hucheloup
- 18 Viroflay	Jean-Michel Issakidis	Antoine Beis

*Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le lendemain de la séance du Conseil.*

Le Président



**François de MAZIERES**  
Maire de Versailles

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*

## Décisions prises par le Président et le Bureau

sur le fondement de l'article L. 5211-10  
du Code général des collectivités territoriales

N°	Objet	Date
<b>DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE</b>		
dB.2022.128	Avenant à la convention relative à l'équipement et petit entretien des itinéraires de randonnée pédestre.	14/04/2022
dB.2022.129	Adhésion au traité d'expropriation, cession et rétrocession foncières dans le cadre des travaux du Tram 13 express avec la SNCF.	14/04/2022
dB.2022.130	Acquisition foncière d'une parcelle issue de la division de la parcelle BB 0110 à BOIS d'ARCY en vue de l'équipement du poste de refoulement d'eaux usées « Robespierre » par un système de traitement des dégagements d'hydrogène sulfuré.	14/04/2022
dB.2022.131	Lancement d'un appel d'offres ouvert pour le marché de gestion de la gare routière de Versailles Chantiers.	14/04/2022
dB.2022.132	Adhésion Association NextMove (ex.Mov'eo) 2022.	14/04/2022
dB.2022.133	Attribution de subvention et convention associée avec le CIBI-Le Vivant et la Ville (période 2022-2024).	14/04/2022
dB.2022.134	Retour incitatif aux communes de la croissance fiscale intercommunale pour l'année 2022 : modalités de calcul et montants par commune	14/04/2022
dB.2022.135	Mise à disposition d'un agent titulaire de Versailles Grand Parc auprès de l'Office du tourisme intercommunal.	14/04/2022
dB.2022.136	Attribution d'une subvention à l'association des jardins familiaux de Versailles et des communes environnantes pour un projet de récupération des eaux pluviales sur le site Paul-Philippe (Versailles).	19/05/2022
dB.2022.137	Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc. Demande de subvention à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Ile-de-France dans le cadre du dispositif de soutien aux conservatoires et du Plan Chorale 2022.	19/05/2022
dB.2022.138	Conventions de partenariat pour la réalisation du 4e concours international de clarinette Louis Cahuzac par le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc.	19/05/2022
dB.2022.139	Adoption du contrat de licence pour l'exploitation des droits dérivés du personnage Animal Jack de l'agenda 2022-23.	19/05/2022
dB.2022.140	Octroi d'une subvention à l'Institut Paris Région (IPR) dans le cadre de la convention d'application de la convention cadre pour l'année 2022.	19/05/2022
dB.2022.141	Avenant n°1 du marché fourniture de sacs déchets végétaux 19ABA20 passé avec la société TAPIERO, intégrant un BPU provisoire et la modification de la clause de variation des prix.	19/05/2022
dB.2022.142	Protocole transactionnel avec IMEX PROMOTION pour la libération des locaux au Moulin de Saint Cyr au 30 septembre 2022 : abandon de 12 mois de loyers et indemnité d'éviction de 48 600 €.	19/05/2022
dB.2022.143	Protocole transactionnel avec Monsieur Matthieu GENIN pour la libération des locaux au Moulin de Saint-Cyr au 30 juin 2022 : abandon de 10 mois de loyers et indemnité d'éviction de 11 900 €.	16/06/2022
dB.2022.144	Protocole transactionnel avec Monsieur Marc LEREY pour la libération des locaux au Moulin de Saint Cyr au 30 septembre 2022 : abandon de 13 mois de loyers et indemnité d'éviction de 1 700 €.	16/06/2022
dB.2022.145	Protocole transactionnel avec Monsieur Jérémy BARTOLI pour la libération des locaux au Moulin de Saint-Cyr au 28 juin 2022 : abandon de 10 mois de loyers et indemnité d'éviction de 5 000 €.	16/06/2022
dB.2022.146	Protocole transactionnel avec Versailles Primeurs pour la libération des locaux au Moulin de Saint-Cyr au 18 juillet 2022 : abandon de tous les loyers et indemnité d'éviction de 79 000 €.	16/06/2022
dB.2022.147	Protocole transactionnel avec GM Affaires pour la libération des locaux au Moulin de Saint-Cyr au 30 septembre 2022 : abandon de 13 mois de loyers et indemnité d'éviction de 33 000 €.	16/06/2022
dB.2022.148	Subventions aux écoles de musique associatives de Versailles Grand Parc pour l'année 2022-2023 et à l'Association des Parents d'Elèves du Conservatoire à Rayonnement Régional pour 2022.	16/06/2022
dB.2022.149	Attribution d'une subvention de fonctionnement et d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'Office de tourisme et des Congrès de Versailles Grand Parc au titre de l'année 2022.	16/06/2022
dB.2022.150	Octroi d'une garantie d'emprunt au bailleur social Les Résidences de 4 589 872 € pour l'opération de 42 logements sociaux de type PLAI et PLUS sis 9 rue Vauban à Versailles.	16/06/2022
dB.2022.151	Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements professionnels des agents et collaborateurs occasionnels du service public (en mission, formation-colloque-séminaire) et frais d'entrée à des salons professionnels.	16/06/2022

**DECISIONS DU PRESIDENT**

dP.2022.012	Remise gracieuse de loyers et charges de la SAS REY ET GUINOT suite son éviction du Moulin de Saint-Cyr pour un montant de 3 373,35 €.	24/03/2022
dP.2022.015	Acceptation d'un don de partitions, ouvrages et disques de musique classique au profit de la parthèque du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc.	19/04/2022
dP.2022.017	Acceptation d'un don de CD de musique des 19e, 20e siècles et du répertoire contemporain au profit de la parthèque du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc.	19/04/2022
dP.2022.018	Plan de relance 2022 : demande de subvention pour travaux sur l'aire d'accueil de Gens du voyage.	07/04/2022
dP.2022.019	Règlement intérieur de la gare routière de Vélizy 2.	19/04/2022
dP.2022.021	Acceptation de don d'un basson d'étude Buffet Crampon au profit du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc.	20/05/2022
dP.2022.022	Contrat de prêt d'usage de trois parcelles agricoles situées sur le chemin de Villepreux, site classé de la Plaine de Versailles.	20/05/2022
dP.2022.024	Demande de financement pour le lancement d'une étude sur les modalités de collecte et de traitement des biodéchets des ménages et assimilés du territoire.	20/05/2022
dP.2022.025	Adhésion à l'association CEFEDM (Centre de formation des enseignants de la danse et de la musique) de Normandie dans le cadre du partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc.	20/05/2022
dP.2022.026	Remboursement forfaitaire de branchement à l'assainissement collectif.	17/06/2022

Les n° dP.2022.013, 014, 016, 020 et 023 sont sans objet.

## Présentation synthétique du compte administratif 2021

### Budget principal de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

**VUE GENERALE :**

Le compte administratif 2021 génère un excédent de fonctionnement de 9,6 M€ et un besoin de financement des investissements de 0,3 M€. Le résultat net de 9,3 M€ a été repris lors du vote du BP 2022. Ce résultat intègre un emprunt de 5 M€ souscrit en décembre 2021, mais non mobilisé au 31/12/2021 (inclus dans les recettes d'investissement : reports 2021 sur 2022).

	arrondi en euros	Budget voté 2021 (hors résultat)	Réalisations 2021	Résultat reporté 2020 (002, 001)	Reports 2021 sur 2022	Total CA 2021
1	Recettes de fonctionnement	181 278 384,79 €	182 617 335,21 €	5 269 755,21 €		187 887 090,42 €
2	Dépenses de fonctionnement	186 548 140,00 €	178 259 878,58 €			178 259 878,58 €
3 = 1 - 2	Excédent de fonctionnement	-5 269 755,21 €	4 357 456,63 €	5 269 755,21 €	0,00 €	9 627 211,84 €
4	Recettes d'investissement	22 676 354,10 €	11 119 157,75 €	1 503 350,79 €	9 423 197,00 €	22 045 705,54 €
5	Dépenses d'investissement	24 179 704,89 €	18 440 696,57 €		3 938 835,25 €	22 379 531,82 €
6 = 4 - 5	Besoin de financement	-1 503 350,79 €	-7 321 538,82 €	1 503 350,79 €	5 484 361,75 €	-333 826,28 €
<b>3 + 6</b>	<b>Résultat net global</b>	<b>-6 773 106,00 €</b>	<b>-2 964 082,19 €</b>	<b>6 773 106,00 €</b>	<b>5 484 361,75 €</b>	<b>9 293 385,56 €</b>

**REALISATION DU BUDGET (hors opérations d'ordre)**

Réalisation du budget (hors écritures d'ordre)	Crédits votés	Crédits réalisés	Dont crédits rattachés	% des crédits réalisés / crédits votés	Crédits reportés sur 2022	Crédits annulés
Recettes de fonctionnement	180 658 385 €	182 098 830 €	107 165 €	100,80%		0 €
Dépenses de fonctionnement	181 313 998 €	173 846 751 €	1 319 538 €	95,88%		7 467 247 €
Recettes d'investissement	17 342 212 €	6 706 030 €		38,67%	9 423 197 €	1 212 985 €
Dépenses d'investissement	23 459 705 €	17 922 191 €		76,40%	3 938 835 €	1 598 679 €

**DEPENSES DE PERSONNEL :**

L'augmentation des charges de personnel entre 2020 et 2021 s'explique principalement par la progression du personnel de l'assainissement, qui donne lieu à un remboursement en fin d'exercice.

	CA 2020	CA 2021
Charges de personnel (012)	11 940 813 €	12 454 911 €
<i>dont personnel assainissement remboursé par les budgets annexes</i>	<i>935 034 €</i>	<i>1 146 750 €</i>

**FISCALITE :**

Les taux de fiscalité sont inchangés depuis 2010.

Taux 2021		
Taxe d'habitation	Cotisation Foncière des Entreprises	Taxe d'enlèvement des ordures
6,18%	18,86%	5,39%

**DETTE :**

	CA 2020	CA 2021
<b>Dette au 31 décembre</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Garanties d'emprunts au 31/12 aux bailleurs sociaux	83 757 797 €	108 346 580 €
<i>En % des recettes réelles de fonctionnement</i>	<i>47%</i>	<i>61%</i>
Garanties d'emprunts au 31/12 à la SEM PATRIMONIALE SATORY MOBILITE	2 593 676 €	1 466 667 €
<b>Total des garanties d'emprunts</b>	<b>86 351 473 €</b>	<b>109 813 247 €</b>

**PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021  
DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DSP**

**VUE GENERALE :**

Le budget annexe assainissement DSP de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se compose des communes gérant l'assainissement par une Délégation de Service Public. Il s'agit de 7 communes : Bièvres, Bois d'Arcy, Châteaufort, Jouy-en-Josas, La Celle Saint-Cloud, Les Loges-en-Josas et Noisy-le-Roi.

Ce budget ne comporte pas les communes de Bailly, Fontenay-le-Fleury, Le Chesnay-Rocquencourt et Saint-Cyr-l'Ecole en DSP également, car la compétence assainissement de ces quatre communes est gérée par le syndicat intercommunal Hydraulys.

**Le Compte Administratif 2021 du budget annexe assainissement DSP génère un excédent d'exploitation de 0,4 M€ et un excédent en investissement de 2,5 M€. Le résultat net de 2,9 M€ a été repris lors du vote du BP 2022.**

	arrondi en euros	Budget voté 2021	Réalisations 2021 avec rattachements	Résultat reporté 2020 (002, 001)	Reports 2021 sur 2022	Total CA 2021
		A	B	C	D	E = B + C + D
1	Recettes d'exploitation	2 233 769,46 €	2 323 167,03 €	925 230,54 €		3 248 397,57 €
2	Dépenses d'exploitation	3 159 000,00 €	2 808 472,92 €			2 808 472,92 €
3 = 1 - 2	Excédent d'exploitation	-925 230,54 €	-485 305,89 €	925 230,54 €	0,00 €	439 924,65 €
4	Recettes d'investissement	5 286 855,41 €	5 012 222,96 €		17 924,00 €	5 030 146,96 €
5	Dépenses d'investissement	3 765 048,84 €	1 141 551,14 €	1 399 806,57 €		2 541 357,71 €
6 = 4 - 5	Besoin de financement	1 521 806,57 €	3 870 671,82 €	-1 399 806,57 €	17 924,00 €	2 488 789,25 €
<b>3 + 6</b>	<b>Résultat net global</b>	<b>596 576,03 €</b>	<b>3 385 365,93 €</b>	<b>-474 576,03 €</b>	<b>17 924,00 €</b>	<b>2 928 713,90 €</b>

Deux Autorisations de Programmes (AP) supplémentaires ont été votées en 2021 pour la réalisation de travaux futurs sur la commune des Loges-en-Josas et pour rassembler l'ensemble des crédits 2021. Elle s'ajoutent aux deux AP votées en 2020 pour la réalisation de travaux futurs sur les communes de Châteaufort et Jouy-en-Josas. 147 859 euros ont été réalisés en 2021. Le montant des crédits à financer sur les exercices suivants est de 3 415 141 €.

Le Compte Administratif 2021 du budget annexe assainissement DSP peut se synthétiser de la manière suivante :

<b>Dépenses Fonctionnement</b>		<b>Recettes de fonctionnement</b>	
Charges entretien	73 263	Redevance	1 289 958
Rembt salaires/supports	260 685	PFAC	416 581
Amortissements	2 444 535	Contribution eaux pluviales	néant*
Intérêts	29 990	Amortissement subventions	603 689
		Autres	12 940
		Résultat reporté de 2020	925 231
<b>Total</b>	<b>2 808 473</b>	<b>Total</b>	<b>3 248 398</b>
Autofinancement	439 925		
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Recettes d'investissement</b>	
Amortissements subventions	603 689	Autofinancement	0
Rembt capital dette	276 377	Amortissement	2 444 535
Tvx subventionnés	89 883	Subventions	137 569
Frais d'études / insertion	57 977	Emprunt	41 937
Transfert droit déduction TVA 2019	113 626	FCTVA	1 820
Résultat reporté de 2020	1 399 807	Transfert droit déduction TVA 2019	227 253
		Affectation du résultat 2020	2 159 109
Restes à réaliser au 31/12	0	Restes à réaliser au 31/12	17 924
<b>Total</b>	<b>2 541 358</b>	<b>Total</b>	<b>5 030 146</b>

\* Le budget principal de Versailles Grand Parc ne verse pas de contribution à la gestion des eaux pluviales car ce budget rémunère directement les délégataires au titre de la gestion des eaux pluviales.

**La dette du budget annexe assainissement DSP au 31 décembre 2021 est de 800 Mille euros.**

**PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021  
DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT REGIE**

**VUE GENERALE :**

Le budget annexe assainissement Régie de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se compose uniquement de la commune de Versailles.

**Le Compte Administratif 2021 du budget annexe assainissement Régie génère un excédent d'exploitation d'1 M€ et un excédent d'investissement de 0,2 M€. Le résultat net de 1,2 M€ a été repris lors du vote du BP 2022.**

	arrondi en euros	Budget voté 2021	Réalisations 2021 avec rattachements	Résultat reporté 2020 (002, 001)	Reports 2021 sur 2022	Total CA 2021
		A	B	C	D	E = B + C + D
1	Recettes d'exploitation	2 394 810,96 €	2 417 392,11 €	744 189,04 €		3 161 581,15 €
2	Dépenses d'exploitation	3 139 000,00 €	2 199 560,32 €			2 199 560,32 €
3 = 1 - 2	Excédent d'exploitation	-744 189,04 €	217 831,79 €	744 189,04 €	0,00 €	962 020,83 €
4	Recettes d'investissement	3 650 305,37 €	2 654 929,38 €	1 483 675,43 €	163 320,00 €	4 301 924,81 €
5	Dépenses d'investissement	5 133 980,80 €	3 161 295,32 €		941 741,24 €	4 103 036,56 €
6 = 4 - 5	Besoin de financement	-1 483 675,43 €	-506 365,94 €	1 483 675,43 €	-778 421,24 €	198 888,25 €
<b>3 + 6</b>	<b>Résultat net global</b>	<b>-2 227 864,47 €</b>	<b>-288 534,15 €</b>	<b>2 227 864,47 €</b>	<b>-778 421,24 €</b>	<b>1 160 909,08 €</b>

Le Compte Administratif 2021 du budget annexe assainissement Régie peut se synthétiser de la manière suivante :

<b>Dépenses Fonctionnement</b>		<b>Recettes de fonctionnement</b>	
Charges entretien	271 589	Redevance	666 995
Rembt salaires/supports	978 910	PFAC	90 047
Amortissements	936 804	Contribution eaux pluviales	435 979
Intérêts	296	Amortissement subventions	562 894
Titres annulés sur exercices antérieurs	4 283	Mutualisation Ville de Versailles	89 428
Rattachements 2020	7 678	FCTVA	9 790
		Autres	11 744
		Résultat reporté de 2020	744 189
		Rattachements 2020	550 515
<b>Total</b>	<b>2 199 560</b>	<b>Total</b>	<b>3 161 581</b>
Autofinancement	962 021		
		<b>Recettes d'investissement</b>	
<b>Dépenses d'investissement</b>		Autofinancement	0
Amortissements subventions	562 894	Amortissement	936 804
Rembt capital dette	198 340	Subventions	775 813
Travaux subventionnés	2 312 668	Emprunt	348 750
Frais d'études / insertion	35 050	FCTVA	405 059
Acquisitions	52 344	Affectation du résultat 2020	188 503
		Résultat reporté de 2020	1 483 675
Restes à réaliser au 31/12	941 741	Restes à réaliser au 31/12	163 320
<b>Total</b>	<b>4 103 037</b>	<b>Total</b>	<b>4 301 925</b>

**La dette du budget annexe assainissement Régie au 31 décembre 2021 est de 1,7 Millions d'euros.**

## PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT MARCHES

### VUE GENERALE :

Le budget annexe assainissement Marchés de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc regroupe les **6 communes gérant l'assainissement en régie (hors Versailles)** : Bougival, Buc, Rennemoulin, Toussus-le-Noble, Vélizy-Villacoublay et Viroflay.

**Le Compte Administratif 2021 du budget annexe assainissement Marchés génère un excédent d'exploitation de 2,3 M€ et un excédent d'investissement d'1 M€. Le résultat net de 3,3 M€ a été repris lors du vote du BP 2022.**

	arrondi en euros	Budget voté 2021	Réalisations 2021 avec rattachements	Résultat reporté 2020 (002, 001)	Reports 2021 sur 2022	Total CA 2021
		A	B	C	D	E = B + C + D
1	Recettes d'exploitation	1 440 339,36 €	1 465 916,57 €	2 240 159,64 €		3 706 076,21 €
2	Dépenses d'exploitation	3 680 499,00 €	1 358 893,19 €			1 358 893,19 €
3 = 1 - 2	Excédent d'exploitation	-2 240 159,64 €	107 023,38 €	2 240 159,64 €	0,00 €	2 347 183,02 €
4	Recettes d'investissement	4 716 581,86 €	2 418 741,27 €	878 069,05 €	90 192,00 €	3 387 002,32 €
5	Dépenses d'investissement	2 849 650,91 €	1 340 412,05 €		1 038 253,52 €	2 378 665,57 €
6 = 4 - 5	Excédent d'investissement	1 866 930,95 €	1 078 329,22 €	878 069,05 €	-948 061,52 €	1 008 336,75 €
<b>3 + 6</b>	<b>Résultat net global</b>	<b>-373 228,69 €</b>	<b>1 185 352,60 €</b>	<b>3 118 228,69 €</b>	<b>-948 061,52 €</b>	<b>3 355 519,77 €</b>

Trois Autorisations de Programmes (AP) ont été votées en 2020 pour la réalisation de travaux futurs sur les communes de Buc, Bougival et Vélizy. 164 558 € ont été réalisés en 2021. Le montant des crédits à financer sur les exercices suivants est de 2 855 442 €.

Le Compte Administratif 2021 du budget annexe assainissement Marchés peut se synthétiser de la manière suivante :

<b>Dépenses Fonctionnement</b>			<b>Recettes de fonctionnement</b>	
Charges entretien	142 682		Redevance	1 143 409
Autres	19 800		PFAC	5 687
Rembt salaires/supports	255 286		Contribution eaux pluviales	215 861
Amortissements	874 077		Amortissement subventions	90 482
Intérêts	17 774		FCTVA	9 227
Rattachements 2020	49 274		Rembt frais par part. ou entreprises	1 250
<b>Total</b>	<b>1 358 893</b>		Résultat reporté de 2020	2 240 160
Autofinancement	2 347 183		<b>Total</b>	<b>3 706 076</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>			<b>Recettes d'investissement</b>	
Amortissements subventions	90 482		Autofinancement	0
Rembt capital dette	237 936		Amortissement	874 077
Travaux subventionnés	884 151		Subventions	837 506
Travaux ss mandat (Rennemoulin)	111 053		Travaux ss mandat (Rennemoulin)	223 672
Frais d'études / insertion	16 790		FCTVA	113 895
Restes à réaliser au 31/12	1 038 254		Affectation du résultat 2020	369 592
<b>Total</b>	<b>2 378 666</b>		Résultat reporté de 2020	878 069
			Restes à réaliser au 31/12	90 192
			<b>Total</b>	<b>3 387 002</b>

**La dette du budget annexe assainissement Marchés au 31 décembre 2021 est de 2 Millions d'euros.**